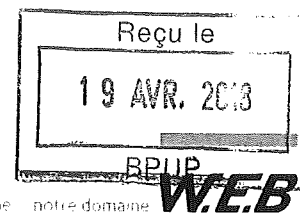
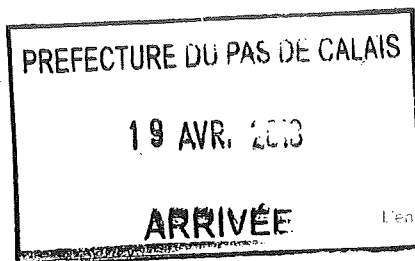


mardi 17 avril 2018



WEB PARC EOLIEN DES VALLEES SAS
22, rue Charcot
75013 Paris

Contact: Gwénéolé LE MONTAGNER
Mobile: +33 6 58 13 96 15
Email: gwenole.le-montagner@webenergieuvent.fr

A l'attention de :

Monsieur le Préfet
Préfecture du Pas-de-Calais
DCAT / BICUPE
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9

LRAR 1A147 284 9594 9

Objet : Parc Éolien des Vallées – Observations sur l'avis de la MRAe

Copie : DREAL – Inspection des installations classées

Monsieur le Préfet,

Nous faisons suite (i) à votre courrier électronique en date du 3 avril dernier par lequel vous nous avez transmis le second avis de l'autorité environnementale pris par la MRAe le 20 mars 2018 et (ii) à votre courrier électronique en date du 10 avril dernier par lequel vous nous avez demandé de vous transmettre nos observations sur ledit avis dans un délai de 15 jours suivant sa réception, et ce conformément au nouvel article L. 122-1 V du code de l'environnement.

A titre liminaire, nous tenons à préciser que l'article L. 122-1 V susvisé ne prévoit aucunement un délai de 15 jours pour répondre à l'avis de l'autorité environnementale.

S'agissant de nos observations sur ce second avis de l'autorité environnementale, elles sont limitées dans la mesure où ce second avis élaboré par la MRAe est fortement comparable au premier avis de l'autorité environnementale du 22 septembre 2017 élaboré par la DREAL et le Préfet des Hauts de France.

Nous tenons en conséquence à corriger uniquement deux erreurs.

La première tient au fait que contrairement à ce qu'indique le courrier en date du 20 mars 2018 qui accompagne ce second avis, nous n'avons aucunement sollicité ce second avis. En effet, nous vous avons indiqué, dans notre courrier en date du 23 février 2018, que nous ne nous opposons pas à une seconde saisine de l'autorité environnementale prise en la personne de la MRAe comme vous nous l'aviez proposé et que nous vous laissons le soin de décider d'une telle saisine conformément à vos compétences en la matière.

Parc éolien des Vallées SAS
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
RCS PARIS n° SIREN 824 088 595
Siège social : 22, rue Charcot F- 75013 Paris

mardi 17 avril 2018

L'énergie éolienne... notre domaine

W.E.B

La seconde tient au fait que cet avis indique que le projet serait porté par la société WEB Energie du Vent, alors qu'il est porté par la société WEB Parc Éolien des Vallées.

Certes, cette dernière est une société sœur de la société WEB Energie du Vent et les capacités techniques et financières de cette dernière, et plus généralement, du groupe WEB, sont mises à sa disposition pour développer, construire et exploiter le projet éolien situé à Tortefontaine et Mouriez, mais elle en est juridiquement distincte et elle est titulaire de la demande d'autorisation d'exploiter dudit projet éolien sur lequel la MRAe a émis son avis.

Cette clarification nous semblait dès lors indispensable en vue de la parfaite information du public et de votre autorité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.



Samuel LAMOTTE D'INCAMPS
Directeur Général

W.E.B

Parc éolien des Vallées SAS
22 rue Charcot
75013 PARIS, France

SAS au capital de 1 000 €
824 088 595 R.C.S Paris

Tél. + 33 (0) 1 84 79 24 40
web@webenergieduvent.fr
www.webenergieduvent.fr